

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES**  
**COMPTE-RENDU - SEANCE DU 26 FEVRIER 2009**

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	19 février 2009
Nombre conseillers présents	:	39	Date de l'affichage du procès-verbal	5 mars 2009
dont : conseillers titulaires	:	34		
conseillers suppléants	:	5		

L'an deux mil neuf, le vingt six février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Étaient Présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SCELLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, LAIDET Serge, VOISIN René, LEVEEL Henri, BEAUPERE Nicolas, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia, TARDIF Thierry.

Membres suppléants : MM. PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), LAISNE Alain (suppléant de DE LA FOURNIERE Gérard), ALINA David (suppléant de LE VAST Jean-Claude), RICHARD Lucien (suppléant de VRAC Eugène), GIARD Christian (suppléant de FAUVEL Philippe).

Absents excusés : Mme et MM. DE LA FOURNIERE Gérard, DESPLANQUES Alain, BOUSSARD Jean Luc, OESTEREICH Michel, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, LE VAST Jean Claude, GODEY Laurie, MOUCHEL Fabrice, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, FAUVEL Philippe.

Secrétaire de séance . Melle LESAGE Régine

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2009.

**1. RESTRUCTURATION ACCUEIL DE LOISIRS DE BARNEVILLE - APPROBATION APS**

M. le Président accueille Mme Juliette Vuillermoz, architecte chargée de ce projet, qui présente l'avant projet sommaire. Elle indique que diverses modifications ont été apportées en concertation avec la Commission jeunesse et les agents. Le logement de la directrice sera supprimé et laissera place à un grand volume rattaché au bâtiment existant

permettant ainsi d'adapter le lieu à l'ensemble des activités (accueil de loisirs, RAM, conseils jeunes et enfants) par le rajout d'une salle d'activités supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avant projet sommaire de la réhabilitation de l'accueil de loisirs de Barneville-Carteret.

## 2. REGLEMENT DES ACHATS

### - Adoption du règlement

M. le Président informe l'assemblée que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le code des marchés publics modifie les seuils des marchés à procédures dites adaptées. Ce seuil varie en fonction du type de marchés :

- pour les marchés publics de travaux, le recours à la procédure adaptée est autorisé pour des montants inférieurs au seuil européen fixé à ce jour à 5 150 000 € HT,
- pour les marchés publics de fournitures et de services, le recours à la procédure adaptée est autorisé pour des montants inférieurs au seuil européen fixé à ce jour à 206 000 € HT,
- le seuil de 4 000 € HT concernant les achats de faible valeur est porté à 20 000 € HT.

Il est donc nécessaire d'adapter le règlement des achats adopté en 2006 qui définit le fonctionnement de ladite procédure adaptée.

M. le Président présente le projet de règlement et plus particulièrement les procédures de mise en concurrence avec les nouveaux seuils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement interne des achats.

### - Délégation de pouvoirs au Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-6 à L 5211-11 portant sur la responsabilité du Président d'un EPCI,

Vu le Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne au Président de la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour la durée de son mandat, délégation de pouvoirs pour :

- toute décision concernant la préparation et l'exécution de tous les marchés conformément au règlement des achats,
- l'attribution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Lors de chaque réunion de Conseil Communautaire, le Président rend compte des délégations qui lui ont été attribuées.

### - Délégation de pouvoirs au Bureau Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-6 à L 5211-11 portant sur la responsabilité du Président d'un EPCI,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant les délibérations du Conseil portant nomination des membres du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne au Bureau Communautaire de la Côte des Isles des Isles pour la durée de son mandat, délégation de pouvoirs pour l'attribution des marchés compris entre 20 000 et 206 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Lors de chaque réunion de Conseil Communautaire, le Président rend compte des délégations qui ont été attribuées au Bureau.

### 3. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2008 (document de synthèse rose)

#### - Compte Administratif Budget Général

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2008 du budget général de la Communauté de Communes de la Côte des Isles

Budget Général	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
CCCI						
Résultats reportés	130 911.92			574 077.10	130 911.92	574 077.10
Opérations de l'exercice	1 743 469.20	1 404 500.79	2 199 896.38	2 873 214.98	3 943 365.58	4 277 715.77
Totaux	1 874 381.12	1 404 500.79	2 199 896.38	3 447 292.08	4 074 277.50	4 851 792.87
Restes à réaliser	159 774.00	95 500.00			159 774.00	95 500.00
Totaux	2 034 155.12	1 500 000.79	2 199 896.38	3 447 292.08	4 234 051.50	4 947 292.87
Résultats de clôture	-534 154.33			1 247 395.70		713 241.37

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Roger Lechevalier doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif du Budget Général de l'exercice 2008, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2008, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Président remercie les conseillers pour leur confiance.

#### - Compte de gestion Budget Général

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancées et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget Général dressé pour l'exercice 2008 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. le Président remercie les conseillers pour la confiance apportée à M. Levauffre, trésorier.

- Compte Administratif service Ordures Ménagères

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2008 du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles

Budget OM CCCI	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	129 621.85			198 991.41	129 621.85	198 991.41
Opérations de l'exercice	261 267.40	428 305.85	1 124 484.07	1 179 290.28	1 385 751.47	1 607 596.11
Totaux	390 889.25	428 305.85	1 124 484.07	1 378 281.67	1 515 373.32	1 806 587.52
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux	390 889.25	428 305.85	1 124 484.07	1 378 281.67	1 515 373.32	1 806 587.52
Résultats de clôture	37 416.60			253 797.62		291 214.22

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Roger Lechevalier doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 du service Ordures Ménagères, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2008, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Président remercie les conseillers pour leur confiance.

- Compte de gestion service Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 du service Ordures Ménagères et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du service Ordures Ménagères dressé pour l'exercice 2008 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. le Président remercie les conseillers pour la confiance apportée à M. Levauffre, trésorier.

- Compte Administratif Budget Lotissement le Mesnil

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2008 du budget du lotissement de Le Mesnil

<b>Budget Lotissement</b>	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	90 297.45	90 297.45	90 297.45	90 297.45
Totaux	90 297.45	90 297.45	90 297.45	90 297.45
Résultats de clôture		0.00		0.00

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Roger Lechevalier doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 du lotissement de Le Mesnil, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2008, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Président remercie les conseillers pour leur confiance.

- Compte de gestion Budget Lotissement le Mesnil

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 du lotissement de Le Mesnil et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandants de paiement ordonnancées et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du dressé pour l'exercice 2008 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. le Président remercie les conseillers pour la confiance apportée à M. Levauffre, trésorier.

- Compte administratif du Budget Zone Artisanale

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2008 du budget de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret

Budget ZA du Pré Bécouffret	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00			126 529.10	0.00	126 529.10
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	7 000.00	1.11	7 000.00	1.11
Totaux	0.00	0.00	7 000.00	126 530.21	7 000.00	126 530.21
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux	0.00	0.00	7 000.00	126 530.21	7 000.00	126 530.21
Résultats de clôture	0.00			119 530.21		119 530.21

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Roger Lechevalier doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 du budget de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008, à l'unanimité .

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Président remercie les conseillers pour leur confiance.

- Compte de gestion budget Zone Artisanale du Pré Bécouffret

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 de la Zone Artisanale du Pré Bécouffret et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancées et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget Zone Artisanale du Pré Bécouffret dressé pour l'exercice 2008 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. le Président remercie les conseillers pour la confiance apportée à M. Levauffre, trésorier.

#### 4. BUDGET SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES

##### - Compte Administratif budget Site Touristique de Fierville les Mines

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2008 du budget du site touristique de Fierville les Mines

Budget	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
site touristique						
Résultats reportés	23 163.81			0.00	23 163.81	0.00
Opérations de l'exercice	13 246.10	11 332.00	106 800.43	106 800.43	120 046.53	118 132.43
Totaux	36 409.91	11 332.00	106 800.43	106 800.43	143 210.34	118 132.43
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux	36 409.91	11 332.00	106 800.43	106 800.43	143 210.34	118 132.43
Résultats de clôture	-25 077.91			0.00		-25 077.91

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Roger Lechevalier doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 du Site touristique de Fierville les Mines, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2008, à l'unanimité,

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Président remercie les conseillers pour leur confiance.

##### - Compte de gestion budget Site Touristique de Fierville Les Mines

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 du Site Touristique de Fierville les Mines et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé

- par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,
  - après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
  - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008,
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
  - déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget Site Touristique de Fierville les Mines dressé pour l'exercice 2008 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- M. le Président remercie les conseillers pour la confiance apportée à M. Levauffre, trésorier.

- Participation budget général

M. le Président présente le projet de budget primitif 2009 du site touristique de Fierville les Mines et propose que le budget général prenne en charge une partie des dépenses de ce budget, soit un montant de 70 488 € pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 36 voix pour et 3 abstentions :

- autorise la participation exceptionnelle du budget général au budget du site touristique de Fierville les Mines d'un montant de 70 488 € pour l'exercice 2009
  - décide d'inscrire ce montant au BP BG 2009
- Vote budget primitif 2009
- Le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Président, par 37 voix pour et 2 voix contre, décide d'adopter le budget primitif 2009 du Site Touristique de Fierville les Mines qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 151 205 € en section d'exploitation et à 47 220 € en section d'investissement

Section d'exploitation :

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	53 630	66	Charges financières	0
012	Charges de personnel	47 800	70	Produits des services	69 650
66	Charges financières	3 766	75	Autres produits	8 750
68	Dotation amortissements	10 540	77	Produits exceptionnels	72 805
023	Virement section invest.	35 469	002	Excédent reporté	0
		151 205			151 205

Section d'investissement :

Dépenses			Recettes		
13	Amortissement subventions	2 317.00	10	Fonds et dotations diverses	1 211.00
16	Remboursement d'emprunts	12 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
20	Immobilisations incorporelles	1 325.09	28	Dotation amortissement	10 540.00
23	Immobilisations en cours	6 500.00	021	Virement section fonctionnement	35 469.00
001	Solde investissement reporté	25 077.91			47 220.00
		47 220.00			



## 5. BUDGET SPANC

M. le Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif 2008 du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

<b>Budget SPANC</b>	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	26 152.34	26 152.34
Totaux	0.00	0.00	26 152.34	26 152.34
Restes à réaliser				
Totaux	0.00	0.00	26 152.34	26 152.34
Résultats de clôture		0.00		0.00

M. le Président quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Roger Lechevalier doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif l'exercice 2006, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008, à l'unanimité,

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Président remercie les conseillers pour leur confiance.

### - Compte de gestion Budget SPANC

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2008, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancées et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif dressé pour l'exercice 2008 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. le Président remercie les conseillers pour la confiance apportée à M. Levauffre, trésorier.

- Adhésion SATESE et ACGEPA

M. le Président présente au Conseil Communautaire les missions du Service d'Assistance aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) et de l'Association des Collectivités Gestionnaires de l'Eau Potable et de l'Assainissement (ACGEPA) et propose que la Communauté de Communes adhère à ces deux dispositifs. Le montant de la cotisation est de 0.05 €/habitant DGF/an pour le SATESE et de 32 €/an pour l'ACGEPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au SATESE,
- d'approuver les statuts de l'ACGEPA et de demander son adhésion à cette association,
- d'autoriser M. le Président à régler les cotisations correspondantes.

- Participation budget général

M. le Président présente le projet de budget primitif 2009 du SPANC étudié par la commission Espace Rural le 05 février dernier. Il souligne les frais forfaitaires de mise en place du service, à savoir l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les démarches préalables et la communication, charges qui doivent être supportées par le budget de l'année 2009.

Conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président propose que le budget général prenne en charge une partie des dépenses du SPANC, soit un montant de 4 424 € pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

- d'autoriser la participation exceptionnelle du budget général au budget SPANC d'un montant de 4 424 € pour l'exercice 2009
- d'inscrire ce montant au BP BG 2009

- Vote budget primitif 2009

M. le Président présente le projet de budget primitif 2009, étudié par la Commission Espace Rural du 05 février 2009.

Le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Président, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2009 du SPANC qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 83 184 € en section d'exploitation.

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	72 184	70	Ventes produits	78 760
012	Charges personnel	10 800	74	Dotations participations	4 424
67	Charges exceptionnelles	200			83 184
021	Virement section invest	0			
		83 184			

M. le Président remercie M. Levauffre.

6. MODIFICATION COMPOSITION BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le Président rappelle que les 16 membres du bureau communautaire ont été désignés le 17 avril 2008. Il propose que M. Nicolas Beaupère soit remplacé par M. Roger Lozouet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne M. Roger Lozouet en qualité de membre du bureau communautaire, en remplacement de M. Nicolas Beaupère.

## **7. LANCEMENT CONSULTATION**

### **1. Travaux 1<sup>ère</sup> phase golf :**

M. le Président présente les travaux qui consistent en la restructuration du parcours école, sur la partie intermédiaire entre le golf actuel et la future zone d'extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 37 voix pour et 2 abstentions, autorise M. le Président à lancer la consultation pour la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux du golf, dans le cadre de la procédure adaptée.

### **2. Etude réhabilitation caserne de gendarmerie :**

M. le Président indique que suite à la réunion du mardi 17 février dernier, confirmation a été donnée par le Colonel Taché de la demande de construction d'une nouvelle gendarmerie. MM. Boussard et Cholot ayant émis le souhait de connaître le coût d'une réhabilitation de la gendarmerie actuelle, M. le Président propose de lancer une consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 27 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions, autorise M. le Président à lancer une consultation en 2 parties, dans le cadre de la procédure adaptée :

1. économiste de la construction pour les logements
2. architecte pour le local de service

## **8. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

### **2. Contrat de travail meunier :** M. le Président rappelle que le poste de meunier du site touristique de Fierville les Mines fait l'objet d'un contrat à durée déterminée et se termine le 30 avril prochain. Il propose le renouvellement de ce contrat pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 dans les conditions suivantes :

- o Temps non complet : 108 heures par mois
- o Niveau de recrutement : Bac pro maintenance souhaité
- o Niveau de rémunération : adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe - 3<sup>e</sup> échelon

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la création d'un poste de meunier contractuel à temps non complet pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

### **• Enveloppe indemnitaire 2009 :** M. le Président propose de fixer le montant de l'enveloppe indemnitaire pour l'année 2009 à un montant de 56 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 1 abstention, décide de fixer le montant de l'enveloppe indemnitaire à 56 000 € pour l'année 2009 et de l'inscrire au BP BG 2009.

## **9. ATTRIBUTION MARCHES**

### **• Etude Schéma Intercommunal d'Aménagement Territorial**

Rappel de la procédure :

- Procédure adaptée autorisée par délibération n° 103 du 04/09/2008
  1. modalités de publicité (date envoi : 08/12/2008) insertion Presse de la Manche (11/12/2008) et Ouest France (11/12/2008)
  2. annonce sur la plateforme dématérialisée de Manche numérique
- date limite de réponse : mercredi 28 janvier 2009 à 12 h
- nombre de dossiers retirés : 13 (dont 12 retraits électroniques)
- nombre d'offres reçues dans les délais : 1
- nombre d'offres reçues hors délais : 0

L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 30 janvier 2009 à 14 h. il présente l'offre du cabinet Planis qui se monte 39 490 € HT. Lors de sa séance du 25 février 2009, la Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de 38 votants (1 conseiller ne participant pas au vote) décide :

- de retenir la proposition du cabinet Planis d'un montant de 39 490 €,
- d'autoriser M. le Président à signer le marché correspondant
- d'autoriser M. le Président à solliciter les financements possibles
- désigne les membres du comité de pilotage de cette étude : MM. Serge Laidet, Henry Levéel, Alain Lechevalier et Gilbert Scelle.

- Etude préalable à la réalisation de stations d'assainissement eaux usées

Rappel de la procédure :

- Procédure adaptée autorisée par délibération n° 102 du 04/09/2008
  - modalités de publicité (date envoi : 21/01/2009) insertion Moniteur (23/01/2009) et BOAMP (21/01/2009)
  - annonce sur la plateforme dématérialisée de Manche numérique
- date limite de réponse : vendredi 20 février 2009 à 12 h
- nombre de dossiers retirés : 30 (dont 21 retraits électroniques)
- nombre d'offres reçues dans les délais : 7 (excusés : 4)
- nombre d'offres reçues hors délais : 0

L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 20 février 2009 à 14 h. M. le Président présente le tableau d'analyse des offres. Lors de sa séance du 25 février 2009, la Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir l'offre du cabinet SA2E pour un montant de 6 435.00 € HT (tranche ferme) et 1 330.00 € HT (par étude complémentaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- de retenir la proposition du cabinet SA2E,
- d'autoriser M. le Président à signer le marché correspondant
- d'autoriser M. le Président à solliciter les financements possibles
- désigne les membres du comité de pilotage de cette étude : MM. Jérôme Poulain (Les Moitiers d'Allonne), Emile Feuilly (Baubigny), Robert Pulcinella (Canville la Rocque), Gilbert Giot (La Haye d'Ectot), Gilbert Scelle (Fierville les Mines) et Alain Collas-Dugenetel (St Maurice en Cotentin).

- Réhabilitation dispositif d'assainissement du lotissement de le Mesnil

Rappel de la procédure :

- Procédure adaptée autorisée par délibération n° 130 du 20/11/2008
  - modalités de publicité (date envoi : 04/02/2009) insertion Presse de la Manche (06/02/2008) et Ouest France (07/02/2008)
  - annonce sur la plateforme dématérialisée de Manche numérique
- date limite de réponse : mardi 24 février 2009 à 12 h
- nombre d'offres reçues hors délais : 0

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 24 février 2009 à 14 h. M. le Président présente le tableau d'analyse des offres. La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 25 février 2009, a proposé de retenir l'offre de l'entreprise Meslin pour un montant de 50 581.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise Meslin d'un montant de 50 581 € HT
- d'autoriser M. le Président à signer le marché correspondant.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre M. le Sous-Préfet : M. le Président informe les Maires qu'ils sont invités à une entrevue avec M. le Sous-Préfet pour échanger sur des thèmes de leur choix. Cette réunion aura lieu au siège de la Communauté soit le 10 mars à 16 heures ou le 24 mars à 15 heures. Afin de planifier au mieux ce rendez-vous, il leur est demandé de retourner rapidement le questionnaire qui leur a été remis en début de séance.
- représentation de la 3CI au sein de la commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) : M. le Président propose que M. Alain Desplanques, Vice-Président en charge du tourisme représente la Collectivité.
- Visite Collège Marcel Grillard à Bricquebec : M. Mellet informe l'assemblée qu'une visite du collège de Bricquebec est prévue le 27 mars prochain. Ce rendez vous permettra de découvrir le système de chauffage au bois déchiqueté mis en place dans les locaux. Une confirmation de la date et de l'horaire sera transmise aux intéressés.
- Spectacle du RAM : Mme Leseigneur informe les élus qu'un spectacle, mis en place par le RAM, aura lieu le samedi 7 mars prochain à partir de 16 h, à l'école de la plage.

La séance est levée à 24 heures